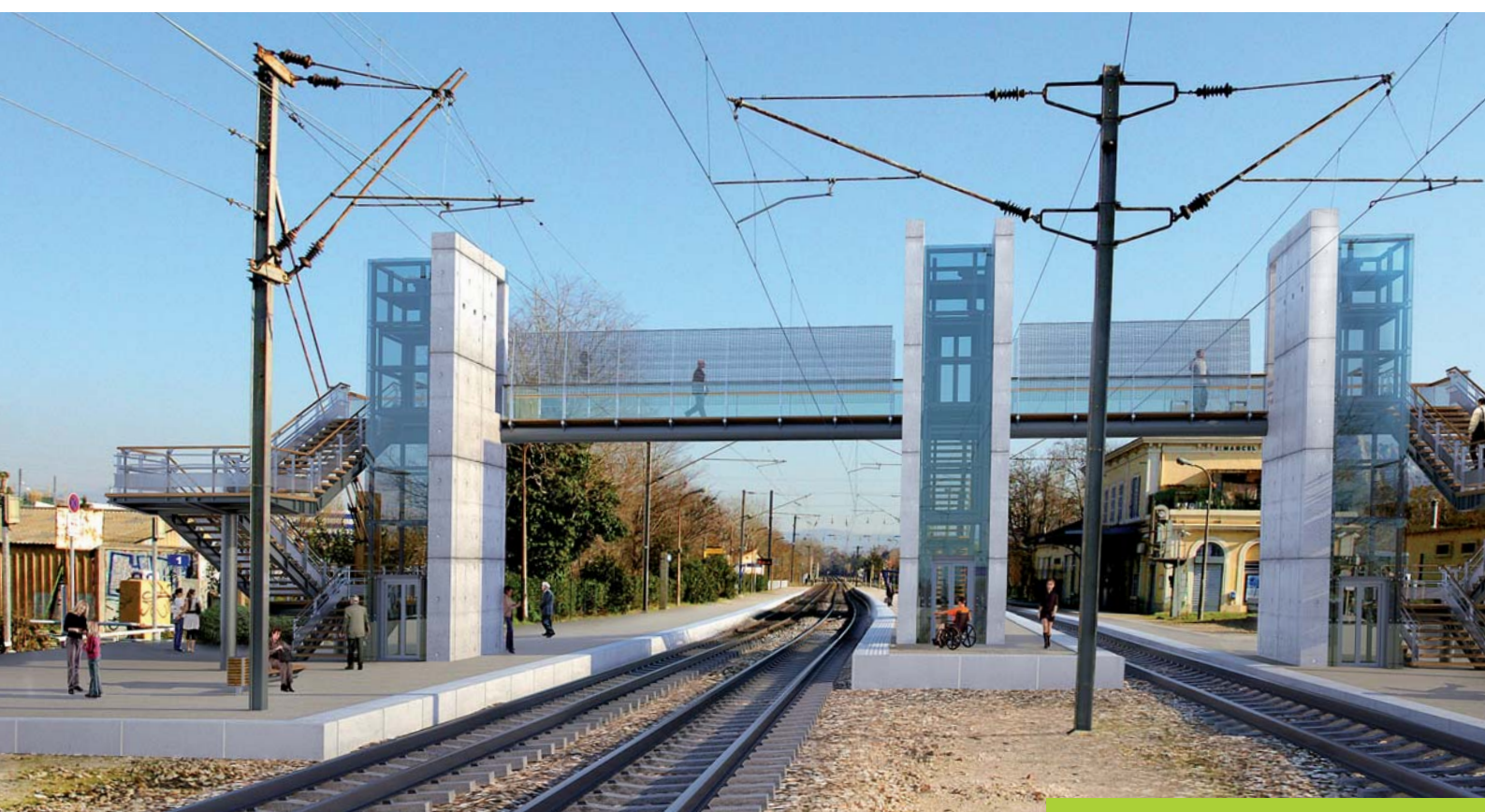


CRÉATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE, BOULEVARD ADRIEN ROUSSEAU

La création d'une passerelle piétonne est prévue dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°1 à Saint-Marcel



L'OPÉRATION D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ DE LA LIGNE MARSEILLE – AUBAGNE – TOULON EST INSCRITE AU CONTRAT DE PLAN 2000-2006 ET AU CONTRAT DE PROJETS 2007-2013. CETTE OPÉRATION VISE À AMÉLIORER LES DESSERTES FERROVIAIRES RÉGIONALES, PAR LA CRÉATION DE DESSERTES OMNIBUS MARSEILLE – AUBAGNE ET DE DESSERTES SEMI-DIRECTES MARSEILLE – AUBAGNE – TOULON.

CRÉATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE, BOULEVARD ADRIEN ROUSSEAU

Assurer une continuité du boulevard Adrien Rousseau et l'accessibilité aux quais de la gare : La suppression des passages à niveau s'inscrit dans une politique de sécurisation des individus et des installations. Dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°1 de Saint Marcel, il est nécessaire d'assurer une continuité piétonne au droit du boulevard Adrien Rousseau. Il est donc prévu la construction d'une passerelle piétonne franchissant les voies ferrées. Elle servira à la fois d'accès aux quais de la gare de Saint Marcel et de liaison entre les quartiers situés au Nord et Sud de la voie ferrée. Pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), la passerelle sera équipée d'ascenseurs.

> Les caractéristiques architecturales de la passerelle

Trois colonnes comprenant des ascenseurs servent d'appuis pour la passerelle. Ces colonnes sont constituées de faces vitrées formant la cage reposant sur une structure en acier et un voile en béton armé. Les escaliers sont constitués de poutrelles d'acier et de marches en bois. Le platelage horizontal est constitué de bois et repose sur des poutrelles en console fixées sur une poutre cylindrique encastrée dans les voiles béton. Le tablier est équipé de garde-corps vitrés.

> Fonctionnalités et caractéristiques géométriques de la passerelle

L'ouvrage d'une longueur de 21 m permet le franchissement de 3 voies ferrées. Il est équipé, pour chaque quai desservi, d'un

ascenseur vitré ainsi que d'un escalier. La largeur de la passerelle est de 2 m et celle des escaliers est de 1,40 m. Les 3 ascenseurs sont conçus pour supporter un poids maximum de 630 kg, ils peuvent recevoir les personnes à mobilité réduite. Pour des raisons de sécurité liées à la présence de caténaires, l'ouvrage est équipé de dispositifs de protections ferroviaires constitués d'une grille en acier inoxydable à maille serrée.

> Mise en service

La fermeture à la circulation routière du passage à niveau est prévue fin mars 2009. La mise en service de la passerelle est prévue fin 2009.



- Pont route sur l'Huveaune
- Passerelle du boulevard Adrien Rousseau
- Passerelle de la traverse de la Planche
- 3^e voie ferroviaire Marseille / Aubagne